



Utilisation d'un nom de personnalité modifié

Par **nicosFR_old**, le **12/06/2007** à **23:05**

Bonjour,

Je voudrais savoir si j'encours des poursuites à utiliser le nom d'une personnalité dont l'orthographe et la prononciation ont été modifiés (le nom de la personnalité originale restant reconnaissable) à des fins artistiques et commerciales.

Merci de votre aide !

Par **Dinah**, le **22/06/2007** à **14:39**

Bonjour,

Cela n'engage que moi, mais je pense que dès l'instant où le nom est modifié (et même s'il reste reconnaissable), il n'y a pas de problème. D'ailleurs, beaucoup d'auteurs, de dessinateurs, etc... procèdent ainsi librement.

Cependant, si vous profitez du changement de nom pour par exemple insulter la vraie personnalité qui est derrière, celle-ci est en droit de vous poursuivre.